

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt quatre, le 17 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 12

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICOSELLA Sébastien, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absents excusés :

Date de la convocation : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Dépréciations de créances

Le trésorier nous indique que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Le taux de dépréciation doit être en adéquation avec la situation des restes à recouvrer et les diligences effectuées par le comptable public afin de retracer le risque probable d'irrecouvrabilité des créances.

Il est donc nécessaire de prévoir la décision modificative suivante :

- Ouverture de crédits de dépenses de fonctionnement au compte 681 (chapitre 68) pour 47€.
- Ouverture de crédit de recette de fonctionnement au compte 75888 (chapitre 75) pour 47€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 17 décembre 2024

Le Maire,
Serge MERCIER

